



Séance inaugurale du Sommet de Québec

#### 4.3 Évolution et nouveaux mandats de l'ACCT

Au moment du premier Sommet de Paris en 1986, l'ACCT était tombée dans une sorte de «léthargie bureaucratique» qui la rendait inapte à jouer un rôle d'importance. **Le premier Sommet** l'a donc largement ignorée, sur le plan opérationnel, par la décision même de mettre sur pied le CIS tout en l'interpellant politiquement et la soumettant à une révision de ses structures, de ses objectifs et de ses programmes. C'est ainsi que le CIS créait en son sein le **Comité sur la réforme des institutions** pour mettre fin à cette marginalisation de l'Agence par rapport aux Sommets et pour lui trouver un rôle, non seulement d'appoint, mais éventuellement central. Le Canada a eu, au sein de ce Comité, une influence et un rôle déterminants en exigeant une réforme en profondeur qui lui apparaissait être le gage et la condition préalable aux responsabilités nouvelles que les Sommets souhaitent lui confier.

Si l'Agence avait été interpellée par le Sommet de Paris, **le Sommet de Québec**, lui, l'a mobilisée :

- en faisant d'elle son opérateur privilégié;
- en l'invitant à réorienter son budget et ses programmes en fonction des décisions du Sommet;
- en l'associant directement aux travaux du CIS par le biais d'un Comité consultatif conjoint et d'un conseiller spécial au suivi;